

Merci de prendre connaissance

du CORRECTIF du compte rendu du conseil d'école du 22 mai 2014

Le coût de 25 000 € ne couvre que les intervenants qui encadrent les 3 heures d'activités périscolaires, et non pas la totalité du coût de la mise en place des rythmes scolaires (notamment les garderies du lundi et du vendredi).